

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 38 (2001)
Heft: 1466

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DOMAINE PUBLIC

JAA 1002 Lausanne

Annoncer les rectifications d'adresses

16 mars 2001 - n° 1466
Hebdomadaire romand
Trente-huitième année

Un communiqué où manque l'essentiel

DIMANCHE, MERCREDI, vendredi. Pour commenter le scrutin du 4 mars, il a fallu au Conseil fédéral une semaine et trois temps. Valse-hésitation. La ligne à tracer était pourtant de bon sens: il avait réclamé et le respect de sa compétence constitutionnelle et du temps pour mener à bien des réformes intérieures. Accordé. Donc à lui d'agir et de conduire sur tous les points sensibles les travaux préparatoires. Mais il a suffi que l'UDC ramasse comme une mise l'interprétation du scrutin, demande la rocade de M. Deiss et le retrait de la demande d'adhésion gelée depuis 1992, pour que le ministre des affaires étrangères s'excuse devant le Conseil des Etats si ses premiers propos avaient été mal interprétés et renvoie, hors calendrier, l'examen de l'adhésion. Cette prestation fut jugée sévèrement. Le Conseil fédéral se fendit donc d'un communiqué de mise au point molle. A la télévision romande, dans un *Droit de Cité* triste comme un jour sans pain, M. Deiss l'a commenté: rassurant, désarmant, lénifiant, monocorde.

La politique ainsi redéfinie met l'accent sur les bilatérales. Ce terme est trompeur. Car l'Union européenne, même si elle accepte par courtoisie de négocier sur Schengen et peut-être sur les produits agricoles transformés, donnera la priorité absolue à l'imposition des revenus d'épargne. Or ce n'est pas un

sujet bilatéral. La Suisse est en position défensive. Certes, elle a des activités économiques à défendre. Mais il faut le dire aussi avec force, la protection de l'évasion fiscale n'est pas une cause nationale; elle n'autorise pas, face à l'Union européenne, un droit d'exception légitime.

Pour le long terme, le Conseil fédéral prétend maintenir la visée. Mais dans cette réaffirmation, il laisse tomber l'essentiel: les travaux internes préparatoires. Admettons que ces réformes ne doivent pas être lancées dans le seul but de nous adapter à l'Europe. Ce serait en faire, comme le remarquait

La protection de l'évasion fiscale n'est pas une cause nationale

M. Deiss, autant de scrutins européens. Mais plusieurs de ces réformes sont imposées par des exigences internes. *Domaine Public* a déjà évo-

qué la fiscalité et son délai constitutionnel. Il faudrait citer aussi la réorganisation du gouvernement; le désendettement hypothécaire, important si nous devons adopter un euro qui poussera à la hausse le taux du crédit ou encore l'affectation des réserves de la BNS, déjà amorcée et qui se présentera avec plus d'ampleur si nous rejoignons la monnaie commune.

Cette mise en perspective, mieux cette mise en chantier pour laquelle le Conseil fédéral demandait du temps avant le 4 mars est aujourd'hui absente de sa politique affichée. Le «pas à pas» a-t-il changé de préposition et de sens? Est-il devenu stationnaire: pas de pas? AG